

Pêcher intelligent, pêcher durablement

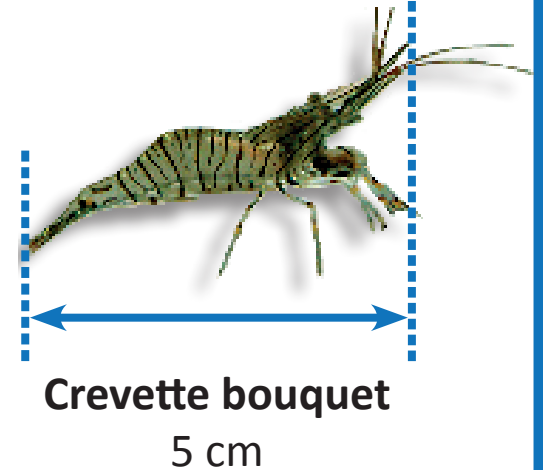
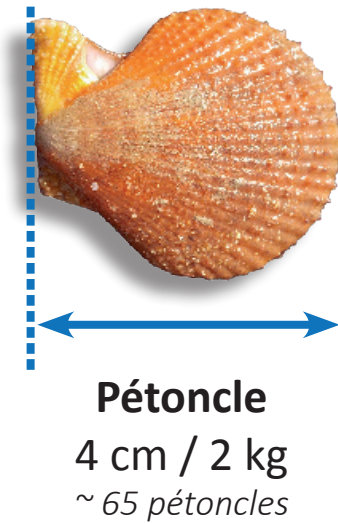
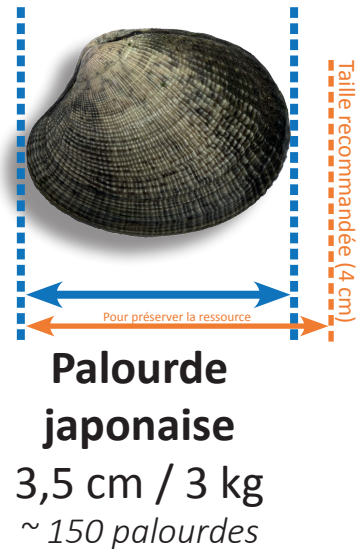
En respectant les bonnes pratiques, vous préservez la ressource et le milieu marin.



Que mettre dans mon panier ?

Informations valables en Vendée et Loire-Atlantique

Tailles minimales et quantités maximales autorisées



Dimensions tailles réelles

Une infraction à la réglementation est possible d'une amende de 22 500 € maximum.

Le milieu naturel est fragile,

Prenons-en soin

Les oiseaux

Observez les oiseaux en restant à bonne distance pour préserver leur tranquillité

Les herbiers de zostères

Prenez soin des herbiers en évitant de les piétiner et d'y pêcher.

Arrachage interdit

Les récifs d'hermelles

Admirez les récifs sans les piétiner.

Pêche interdite sur le récif de la Fosse à Barbâtre

Quels outils utiliser ?

• Serfouette maxi 3 dents

• Couteau à palourde

• Grappin à oursins maxi 3 dents

• Griffes non grillagées maxi 3 dents

Dimensions maximales autorisées

Autres outils autorisés :
Détroqueur, gouge, couteau, cuillère à soupe, fourchette et baleine de parapluie

Uniquement pour la pêche des vers marins et des myes

Fourche non grillagée maxi 5 dents

Tous les autres outils sont interdits

Contact

Association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf
www.baie-bourgneuf.com